

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 2-**

Etablissement : Faculté de Médecine Dentaire Abulcasis
Filière : Médecine Dentaire
Semestre : S5

Cher (e) étudiant (e),

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 5 de la **Médecine Dentaire** qui auront lieu du **08 au 15 Février 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation **imprimée** ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : FILAL Mehdi
- N° d'inscription : INS-FMDA00007005/2019
- CIN/Passeport : AA85314

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module | Elément de Module | Date Examen | Heure début | Salle |
|-------|--|---|-------------|-------------|----------|
| 1 | Occlusodontie et Prothèse Conjointe Plurale (CM) | Prothèse Conjointe Plurale | 11/02/2020 | 14h30 | Salle 01 |
| 2 | Occlusodontie et Prothèse Conjointe Plurale (CM) | Physiologie de l'Occlusion | 11/02/2020 | 14h30 | Salle 01 |
| 3 | Chirurgie Orale Pédiatrique et Endodontie de l'Adulte (CM) | Endodontie de l'Adulte | 12/02/2020 | 14h30 | Salle 01 |
| 4 | Chirurgie Orale Pédiatrique et Endodontie de l'Adulte (CM) | Chirurgie Orale Pédiatrique | 12/02/2020 | 14h30 | Salle 01 |
| 5 | Pathologie Parodontale | Pathologie Parodontale | 08/02/2020 | 14h30 | Salle 01 |
| 6 | Pathologie Parodontale | Ecosystème Oral et Pathogénie Parodontale | 08/02/2020 | 14h30 | Salle 01 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.